

LES FICHES D'AMÉNAGEMENT RURAL

Quand développement rural rime avec aménagement du territoire, urbanisme, architecture et patrimoine !

5

Réaffectation du dépôt SNCV « Le Vicinal » à Lierneux



Démantelées en grande partie après la seconde guerre mondiale, les voies des trams vicinaux font encore partie aujourd'hui de la mémoire collective de nos parents et grands-parents.

Créée en 1889, la Société Nationale des Chemins de fers Vicinaux (SNCV) développe un réseau ferré étendu entre les villes et campagnes permettant ainsi le transport des personnes et des marchandises.

Cette période coïncide avec le développement de l'industrie et du commerce. Le pays est en pleine mutation sociale et économique. *« En faisant pénétrer la technique ferroviaire profondément dans les régions rurales, l'Etat belge espérait augmenter la compétitivité des produits indigènes par une baisse des coûts du transport. »*

En 1905, Lierneux, commune rurale, inaugura une ligne de 12,5 km vers Vielsalm, principalement destinée à l'acheminement du bois des mines. De plus, elle permit le transport de personnes et ce au rythme de 4 trajets par jour.

En 1958, le bus remplaça le tram et 5 ans plus tard, les voies furent démontées. La ligne 48 donne en héritage à la commune, une gare - occupée par le CPAS - et des halls de maintenance dont la présente fiche fait l'objet. L'assiette ferroviaire a été en partie reconvertie en promenade pour piétons et VTT.

La rénovation du dépôt SNCV contribue à préserver le patrimoine des chemins de fer et à proposer, pour celui-ci, une nouvelle destination communautaire.

CARTE D'IDENTITE

Province : Liège

Commune : Lierneux

Réalisation : 1999-2003

Maître de l'ouvrage :
Commune de Lierneux

Auteurs de projet :
F. Léonard - Architecte
R. Molhan - Architecte

Coût construction :
Bâtiment : 983.449 euros

Subventions :
236.661 euros : SAED
570.199 euros : PCDR
176.589 euros : Commune

LA GENESE DU PROJET

A l'abandon depuis des décennies, le dépôt a subi les assauts du temps et de multiples dégradations.

En février 1997, dans le cadre du programme communal de développement rural (PCDR), la commune, propriétaire du site, décide d'entamer la rénovation du «Vicinal» avec l'objectif premier d'en faire une maison de village, un espace de rencontre et d'accueil.

Deux auteurs de projet sont désignés dans le cadre d'un marché public.

Les travaux sont projetés en deux phases, la première comprend la rénovation des halls, la seconde, l'aménagement des abords.

En 2003, le «Vicinal» est inauguré.



Extrait cadastral du village de Lierneux.



Festival de Lienne dans les locaux restaurés.

LE SITE

En contrebas par rapport au centre de Lierneux, le site se développe en longueur, de la gare des voyageurs au dépôt. Entre les deux, à l'endroit des aiguillages, un espace vert public joue le rôle de lien.

Par sa localisation en bordure de Lierneux, le site fait office de porte d'entrée dans le territoire en arrivant du Nord, en remontant la Lienne par la route nationale. Il est par ailleurs très proche du centre sportif et des services communaux.

L'ensemble du site présente un aspect patrimonial non négligeable.



Sas d'accès aux salles polyvalentes.

LE PROGRAMME

Au départ, l'intitulé du projet prévoit de créer un lieu d'accueil, d'information et de rencontre (maison de village), deux appartements et une maison de commerce.

Même si ce programme a évolué au fil du temps, la fonction «communautaire» en est restée le fil conducteur.

In fine, la rénovation du dépôt propose deux salles de réception, deux logements «tremplins» (1) et un espace de commerce.

Ce dernier est actuellement occupé par la maison du tourisme de Lierneux.

Les travaux ont trait à la rénovation complète des bâtiments : murs, sols, charpente, couverture, menuiseries extérieure et intérieure, chauffage, électricité et sanitaires.

(1) logements à loyer modéré mis à disposition par une commune et générant la restitution d'une partie du loyer en cas d'achat ou de construction d'un logement par les locataires sur le territoire communal.

(Voir le Cahier thématique n° 2 de la FRW)

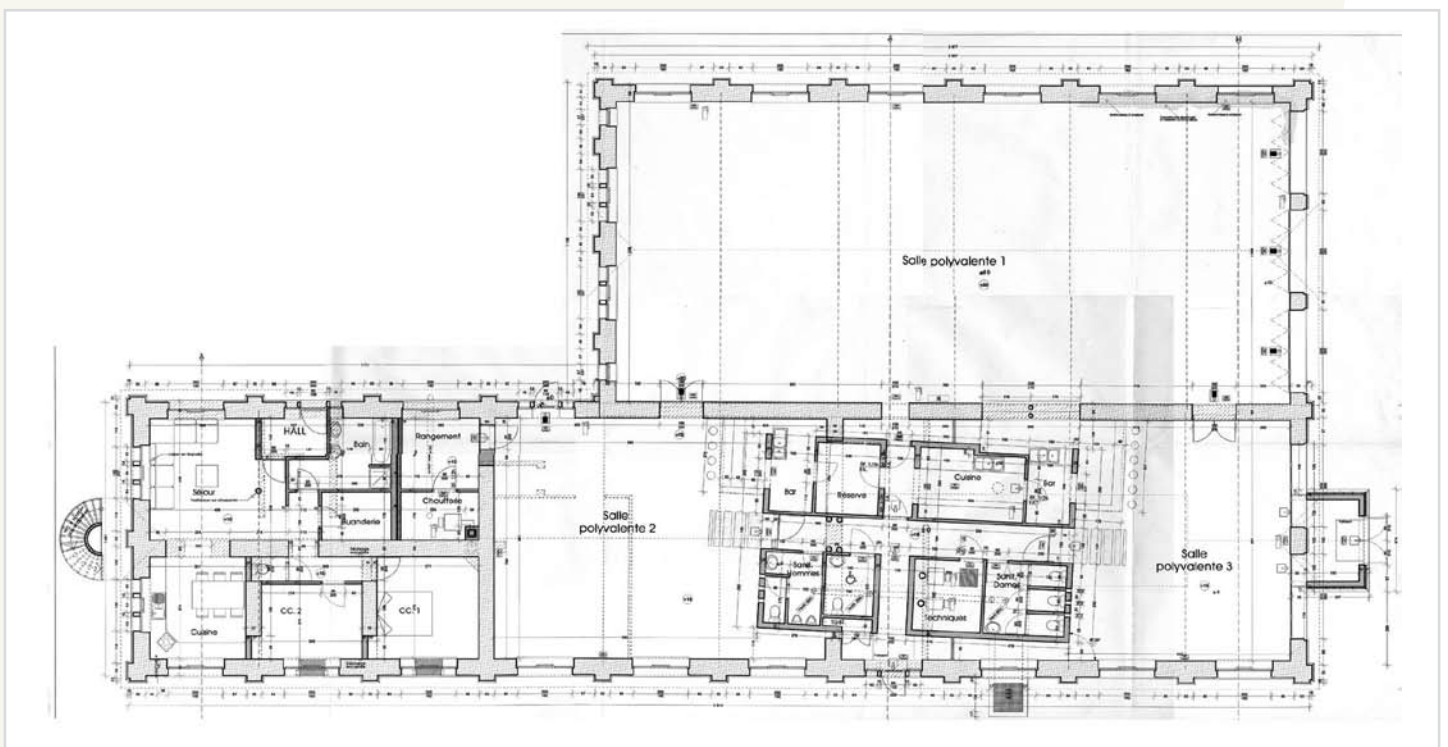
L'ORGANIGRAMME

Les halls : deux volumes, cinq possibilités

La polyvalence spatiale est une qualité indéniable de cette rénovation. A partir de deux volumes aux dimensions très généreuses, le projet propose une grande salle et deux petites. Ces dernières sont agrémentées chacune d'un espace-bar.



Une partie de la toiture est recouverte de panneaux solaires.



Plan du rez-de-chaussée.

Conservation de l'enveloppe structurelle

L'ensemble bâti à réhabiliter se compose de deux volumes principaux, étirés en longueur, coiffés d'une toiture à deux versants débordant sur les pignons. Ces deux volumes sont joints, ils présentent à rue et surtout en façade arrière une physionomie très particulière.

Un des volumes est plus étroit mais aussi sensiblement plus long que son voisin : c'est ce supplément de surface qui permettra d'intégrer deux logements au projet.

Grâce à leur caractère vaste et ouvert, ces anciennes structures offrent une grande souplesse d'aménagement. Le parti structurel et architectural développé dans le projet permet ainsi :

- d'une part de préserver gabarits, matériaux, structure principale et ouvertures des volumes existants,
- d'autre part d'inscrire les équipements et services nouveaux nécessaires à la nouvelle affectation communautaire.

Inscription dans l'enveloppe structurelle

Les nouvelles fonctions ont été intégrées dans des «boîtes» traitées symboliquement sous forme de wagons. Cette option architecturale a permis de garder toute leur visibilité aux espaces initiaux, libres et amples.

Le volume le plus large est affecté à une grande salle polyvalente tandis que son voisin abrite, outre les deux logements côté rue, deux salles polyvalentes plus petites ainsi que deux volumes supplémentaires, de moindres gabarits, entièrement intégrés dans l'enveloppe d'origine. Ces deux volumes abritent les espaces techniques et de services (cuisine, bar, sanitaires, chaufferie...) accessibles depuis les trois espaces polyvalents. Toute l'originalité du projet réside dans la conception de ces volumes complémentaires qui organisent l'espace et y jouent un rôle centralisateur. Positionnés au coeur du hall dans le sens de la longueur, ils rappellent, à leur manière, les anciennes locomotives.

La hauteur de ces deux petits volumes est relativement réduite, respectant ainsi la hiérarchie entre volumes anciens et nouveaux afin de préserver la lecture de la structure originelle. Cette hauteur mesurée permet également de disposer en permanence d'une vue supérieure traversante sur toute la structure métallique.



Vue sur les locaux techniques intégrés dans l'espace principal.



Accès au logement de l'étage.



Intérieur de la grande salle polyvalente.

LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Ces anciens dépôts de la SNCV sont les témoins de l'avènement de la mobilité dans nos campagnes au début du 20ème siècle. Les exemples de ce type sont rares, leur maintien prend donc tout son sens dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine rural.

L'adoption d'un programme de type communautaire pour la reconversion des bâtiments de Lierneux permet d'éviter les cloisonnements excessifs de l'espace d'origine et d'en préserver également la structure. L'adjonction des fonctions commerciales et de logement en font un projet global et réussi tant sur le plan du développement rural que de la qualité patrimoniale et architecturale.

Conservation des matériaux originels

La rénovation de la charpente en fer puddlé est un bel exemple de valorisation du patrimoine. Ce métal, apparu dans la deuxième moitié du 19ème siècle, résulte de l'affinage de la fonte qui lui procure une plus grande souplesse. Ce fer puddlé a permis entre autre d'ériger la tour Eiffel.

Les matériaux d'élévation, intérieurs et extérieurs, sont en pierre. Toutefois, la nature de celle-ci varie, puisque les façades ont un parement d'arkose tandis que les murs intérieurs sont en schiste.

Des particularités fonctionnelles de l'époque, comme le lanterneau pour l'évacuation des fumées des machines à vapeur, ont également été valorisées.

Différenciation des nouveaux matériaux

Cette rénovation lourde nécessitait l'utilisation de matériaux contemporains répondant aux normes et aux techniques de la construction d'aujourd'hui.

Les matériaux utilisés (sol en béton lissé, toiture en acier...) sont des matériaux bruts rappelant le caractère industriel de ce bâtiment de mécanique et d'entrepôt. La teinte des menuiseries extérieures rappelle, quant à elle, le «bleu génie civil». L'emploi de portes pliantes permet d'utiliser le plus grand espace pour des activités en liaison avec l'extérieur ou qui nécessitent une extension par un chapiteau.

LES PARTENAIRES

Réhabiliter un bâtiment requiert des moyens financiers importants qu'une commune ne sait généralement déployer seule. Plusieurs acteurs ont donc participé à la réussite du projet :

- la Région wallonne, par la reconnaissance de l'ensemble en SAED (site d'activité économique désaffecté) d'une part et l'apport d'une convention dans le cadre de l'opération de développement rural d'autre part,
- la Commission locale de développement rural qui a proposé d'intégrer la réhabilitation du «Vicinal» dans une fiche projet,
- le pouvoir communal qui a entériné le projet et apporté les compléments financiers nécessaires.



Vue des façades arrières du bâtiment.

Plans : d'après les documents de l'auteur de projet
Photos : FRW

Nous remercions Fabrice Léonard pour le temps et les données fournies pour la réalisation de ce dossier.

Thèmes abordés par les fiches

Réaffectations et transformations

Nouveaux bâtiments

Espaces publics

Divers

POUR EN SAVOIR PLUS

sur les maisons de village
consultez le Cahier thématique n° 5
de la FRW

POUR EN SAVOIR PLUS

sur la sauvegarde du patrimoine rural
consultez le Cahier thématique n° 6
de la FRW

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR)

Les projets présentés dans cette série de fiches ont été réalisés dans le cadre d'une opération de développement rural (ODR).

Cette politique de développement rural permet aux communes wallonnes d'élaborer leur propre projet de développement visant à leur revitalisation, dans le respect de leurs spécificités et de manière à améliorer les conditions de vie de leurs habitants tant dans les secteurs économique, social que culturel. Les trois piliers d'une ODR sont :

- la participation citoyenne
- un programme global
- une réflexion stratégique à long terme

La Région wallonne a notamment confié à la Fondation rurale de Wallonie une mission de conseil et d'accompagnement de communes menant une ODR, mission qu'elle remplit principalement grâce à ses équipes de terrain constituées d'agents de développement.

LES FICHES DÉJÀ PARUES

1. La réhabilitation du site de l'ancienne gare de Perwez
2. L'atelier rural de Salle (Bertogne)
3. La maison de village de Mormont (Erezée)
4. La réaffectation de la cour de justice d'Hosdent (Braives)

Pour commander ou nous contacter :

Fondation rurale de Wallonie
Avenue Reine Astrid, 14
5000 NAMUR
Tél. : 081/26 18 82
Fax : 081/22 45 77

E-mail : contact@frw.be

Site internet : <http://www.frw.be>.